

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire de Portneuf

RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (R.L.R.Q., c. I-13.3) prenez avis que le conseil d'administration procédera à l'amendement du règlement relatif à la délégation de pouvoirs au sein du Centre de services scolaire de Portneuf ainsi qu'au règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration lors de la séance régulière du 18 juin 2025.

Donné à Donnacona, ce 30^e jour de mai 2025.



Marie-Claude Gignac
Secrétaire générale